

Agent de joueurs, l’envers du décor

Agent de joueurs, l’envers du décor

Simon Bolle et Mathilde Errard

19 janvier 2017

À l’heure où le monde du ballon rond est éclaboussé par les « Football Leaks », nous avons voulu enquêter sur les acteurs centraux de ces scandales : les agents de joueurs. Contrairement à l’étranger, la profession est très réglementée en France. Ce qui n’empêche pas les dérives en tout genre.

La somme est ahurissante. L’été 2016, pour s’offrir les services du joueur français Paul Pogba, l’équipe anglaise de football de Manchester United a déboursé pas moins de 105 millions d’euros. Soit l’équivalent du prix de deux Airbus A320, de sept mille Renault Clio ou encore de sept mille six cent six années de travail payées au Smic. Si la majorité du montant est revenue à son ancien club, la Juventus de Turin, 27 millions d’euros de commissions ont été perçus par son surpuissant agent italien, Mino Raiola. Voilà qui n’aurait jamais pu se produire, en théorie, avec un agent lié à la Fédération française de football (FFF).

Agent de joueurs, l’envers du décor

Objectif licence

« *Bienvenue au FC Nantes.* » L’affiche surplombe l’entrée du stade de La Beaujoire. En ce matin d’octobre, une atmosphère paisible règne autour de ce lieu, réputé pour son ambiance enflammée les jours de matchs. Au troisième étage de l’enceinte sportive, un grand salon habituellement réservé aux VIP est éclairé. C’est ici, entre les bouteilles de champagne et les posters à l’effigie de la marque partenaire, que quatorze élèves de l’École des agents de joueurs de football (EAJF) préparent, depuis juin 2016, le concours de la licence d’agent sportif.

Depuis 2002, c’est le ticket d’entrée obligatoire pour passer des bancs d’école aux bords des terrains. Le diplôme est délivré par la FFF en deux temps. Il faut d’abord obtenir la moyenne à un premier examen de droit, commun à toutes les personnes qui souhaitent devenir agent sportif. « *Neuf candidats sur dix se destinent au football* », précise Jean-Pierre Karaquillo, président de la commission interfédérale des agents au Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Deuxième étape : l’épreuve spécifique à chaque fédération. Encore une fois, les inscrits sont confrontés à des questions juridiques et des cas pratiques. « *C’est assez précis et compliqué. Il faut citer des articles de loi et connaître le montant des amendes, comme celle si l’on signe un contrat avec un mineur* », explique Corentin, un élève nantais. Et quelle est la réponse ? « *7 500 euros* », lance-t-il du tac au tac.

En novembre 2015, seuls trente-quatre des cinq cents inscrits ont validé le premier examen. Cette

« Je n'ai pas de contacts, mais il y a beaucoup de candidats. Au contraire. Ils sont de plus en plus nombreux à tenter leur chance. Une tendance qui profite aux écoles préparatoires. Actuellement, il en existe quatre : la Sports Management School, l'Académie du management des organisations sportives, l'Institut préparatoire au métier d'agent de football (Ipaf) et l'EAJF. Sidney Broutinovsky est le fondateur et le directeur de ce réseau de cinq écoles à travers la France. Il revendique « *près de deux mille demandes d'informations pour deux cent trente admis* » chaque année. « *C'est effrayant qu'il y en ait autant. Le secteur est déjà complètement bouché* », regrette Jean-Pierre Karaquillo.

Corentin, lui, s'accroche à son rêve. Ce Réunionnais de 21 ans a plein de projets en tête. « *J'ai peu de contacts dans le monde du foot, mais j'ai approché des clubs de mon île. Je voudrais développer ce marché et faire venir des joueurs en France.* » Manuels ouverts et stylos à la main, ses camarades et lui écoutent attentivement le cours de Julie Lohner, avocate en droit du travail. « *Mandat* », « *sanction* », « *contrat* » rythment le discours de la jeune intervenante. Pendant sept heures par jour, les apprentis avalent des notions juridiques. « *C'est difficile quand on n'a jamais fait de droit* », avoue Camil. Cet ancien joueur bosniaque a écumé plusieurs centres de formation, de Sarajevo à Metz en passant par Francfort. Il a finalement dû stopper sa carrière à cause de blessures répétitives. Aujourd'hui magasinier-cariste, il espère renouer avec sa passion d'enfance grâce au costume d'agent.

Les apprentis-agents du centre de formation de l'EAJF à Nantes expliquent leurs motivations.

Dur dur pour des militaires, des jockeys ou des chefs d'entreprise en reconversion, qui n'ont parfois jamais ouvert un code de leur vie. Le benjamin de la promotion a 18 ans, le plus âgé 46. Peu importe, puisqu'il n'y a pas de pré-requis scolaires pour entrer à l'EAJF. A condition cependant de déboursier 3 990 euros, pour une formation de dix mois, dont la majorité des cours est dispensée sur Internet. Paul et Anthony, deux anciens étudiants, sont assez critiques : « *Les cours ne sont pas en vraiment en phase avec la réalité du métier, surtout tourné vers le relationnel et l'économie. Mais nous n'avons pas le choix si nous voulons la licence* ».

« Un

Agent de joueurs, l’envers du décor

milieu de requins »

Une fois la licence en poche, rien ne garantit que leur affaire tournera longtemps. Ni même qu’elle verra le jour. Les agents sont livrés à eux-mêmes et doivent constituer leurs propres réseaux dans « *un milieu de requins* », pour reprendre les termes d’Alexis Ramalingam, directeur de l’Ipaf. Camil est bien conscient des difficultés qui l’attendent. « *Ce ne sont pas quelques mois de cours qui vont me permettre de connaître tous les rouages. Je vais certainement me faire épauler par un avocat pour les parties juridiques des dossiers. Il aura un œil averti sur des points que je ne maîtriserai sûrement pas assez.* »

Dès 1992, les autorités françaises ont décidé d’encadrer strictement la profession. Face aux réglementations très souples chez ses voisins européens et des pays d’outre-Atlantique, la législation de la France se veut contraignante. Les revenus des agents reconnus par la FFF sont plafonnés. Ils ne peuvent pas percevoir plus de 10 % du montant du contrat signé entre un club et son joueur. En Angleterre, en Italie ou encore en Espagne, aucune limite n’est imposée. Pour preuve, David Manasseh a récolté 16,37 millions d’euros lorsque son client, le footballeur gallois Gareth Bale, a été transféré au Real Madrid en 2013.

Il existe même des sociétés de joueurs en Amérique du Sud. Elles permettent de revendre légalement des parts de footballeurs à des fonds d’investissement pour gagner de l’argent. Comme nous pouvons le faire avec des chevaux de course. Les fédérations sportives françaises, elles, se doivent de « *contrôler annuellement l’activité des agents sportifs* » depuis la loi du 9 juin 2010 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022324006&fastPos=1&fastReqId=1519319661&>

Agents de joueurs, l'envers du décor (Texte#). Des commissions ont pour mission de récolter les bilans d'activités des agents, de vérifier leurs contrats et de trancher sur les éventuels litiges.

En 2014, changement de règle à la Fédération internationale de football association (Fifa) : la licence est supprimée et toutes les personnes qui le souhaitent peuvent devenir intermédiaire sportif. Chaque pays a eu le choix d'accepter ou non cette décision. En France, la loi nationale a été maintenue. Mais ses agents font maintenant face à une concurrence accrue de la part de leurs homologues étrangers, favorisés par des normes plus souples. Sans oublier les prestataires européens, qui exercent avec une simple équivalence de diplôme.

Autour des stades rôdent aussi des intermédiaires illégaux. Ceux-là n'ont pas passé le concours de la licence ou ont échoué. Ils s'affranchissent et contournent la législation. Ce sont souvent des membres de la famille ou des amis d'un joueur qui l'accompagnent depuis ses débuts. D'autres se chargent de repérer des jeunes prometteurs pour le compte d'un agent reconnu par la FFF. Ce sont des « rabatteurs ». Selon Stanislas Frenkiel, sociologue et auteur d'*Une histoire des agents sportifs en France : les imprésarios du football (1979-2014)*, plus de sept cents individus travaillent sans licence. Soit le double des « officiels ».

Comme beaucoup d'autres, David Venditelli a trouvé une parade pour ne pas être inquiété. Il s'est associé à un agent licencié. En bref, c'est comme si un diplôme valait pour toute sa société. Ne pas le détenir ne l'empêche pas de s'occuper d'Alexandre Lacazette, meilleur joueur de Ligue 1 lors de la saison 2014-2015. Ce type de malversation induit une forte précarité chez les agents reconnus. Ils étaient trois cent soixante sept à la fin de la saison dernière. Contrairement aux idées reçues, seule une quarantaine d'entre eux vivaient très bien de leur métier. C'est le cas de Jean-Pierre Bernès, connu pour avoir dans son portefeuille des noms comme Didier Deschamps, Franck Ribéry et Nabil Fekir, un des espoirs du football français. À l'inverse, en bas de l'échelle, des centaines d'agents ne parviennent pas à joindre les deux bouts, voire quittent la profession.

« Un

Agent de joueurs, l'envers du décor

systeme

qui

conduit à

Agent de joueurs, l’envers du décor

la fraude



« *Si on respecte les règles, il est impossible de prospérer.* » Patrick Mendelewitsch ne mâchent pas ses mots. Cet ancien agent licencié s’est retiré du milieu en 2005. Deux ans plus tard, il exprimait son « *dégoût* » dans son livre *La face cachée du foot business*. Il y dressait un portrait noir du métier et son avis n’a pas changé depuis.

En 2010, l’État français s’est déchargé du contrôle des agents. Les instances sportives ont pris le relais, sans plus de succès. « *Si failles il y a aujourd’hui, elles ne sont pas au niveau de la loi mais de son application*, se défause Rama Yade, qui était secrétaire d’État aux Sports au moment de l’adoption de cette législation. *Les institutions doivent veiller à ce que les fédérations respectent les dispositifs prévus.* » Mais, entre les textes votés dans l’hémicycle et la réalité des terrains, il y a de réelles différences. Contrairement aux agents répertoriés dans les fichiers de la FFF, les organes de contrôle repèrent très difficilement ceux qui pratiquent illégalement. « *Nous nous retrouvons dans un système qui conduit à la fraude*, souligne Jean-Pierre Karaquillo. *Il est possible de se constituer partie civile, mais cela aboutit rarement. Ce n’est pas la première préoccupation des juges d’instruction.* »

La Fédération française de football avance un manque de moyens d’investigation. Son comité de contrôle possède deux compétences : se réunir en séance plénière, pour échanger sur les affaires en cours. Et en séance disciplinaire, pour infliger des sanctions à des agents licenciés. « *Nous avons des pouvoirs largement inférieurs à ceux de la Justice*, témoigne Franck Lagarde, avocat en droit du sport et membre de commissions d’agents. *Il est, par exemple, impossible de mener des perquisitions.* » Ce sentiment d’impuissance, Rama Yade ne le tolère pas. « *Ce ne sont pas des arguments audibles quand il*

Agent de joueurs, l'envers du décor la plus puissante fédération sportive de France. Le principe de la tolérance zéro peut et doit s'appliquer », affirme-t-elle.

Quand il ne défend pas ses clients, Franck Lagarde mène des recherches au Centre de droit et d'économie du sport de Limoges (CDES). Il a ainsi participé à la rédaction d'une étude sur les agents sportifs dans l'Union européenne, en 2009, l'unique référence à ce jour. D'après lui, les institutions font preuve de mauvaise volonté. Mettre fin aux irrégularités n'est pas leur priorité. « *Si l'on veut poursuivre les intermédiaires illégaux, il faut passer par un banal dépôt de plainte. Ce qui ne fonctionne presque jamais, par absence de preuves.* »

Franck Lagarde souhaiterait engager une coopération étroite avec les services de polices et de renseignements. Il préconise également des améliorations de grande échelle, avec l'instauration d'une réglementation mondiale. « *La FFF serait en faveur d'un assouplissement des règles. Certains de ses membres trouvent qu'il serait plus utile de contrôler l'activité des agents, plutôt que l'accès à la profession.* » La mise en place d'une telle convention, basée sur le modèle de l'Agence mondiale antidopage, obligerait chacun des pays signataires à s'y conformer. « *C'est devenu nécessaire si l'on veut éviter les distorsions. Mais il sera difficile d'y parvenir. C'est une démarche de longue haleine, et nous en sommes encore loin...* »

Une nouvelle réforme du sport professionnel semble toutefois s'amorcer. Le 19 avril 2016, un rapport visant à « *préserver l'éthique, à renforcer la régulation et à améliorer la transparence la compétitivité* » a été remis à Thierry Braillard, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. Parmi les soixante-sept propositions formulées, quelques unes se réfèrent aux agents. L'objectif est de les « *sensibiliser quant au respect de leurs obligations légales* », en vérifiant « *l'usage des sommes perçues* » et en révélant « *des pratiques de rétro-commission ou d'exercice illégal de la profession* ». Pour cela, il est notamment question d'élargir le champ d'action des organes de contrôle de gestion des clubs de football aux agents. Le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi relative au sujet, cinq mois plus tard. En attendant l'avis de l'Assemblée nationale, qui se prononcera en janvier 2017

À qui la

Agent de joueurs, l’envers du décor

faute ?

Si les choses commencent à bouger, c’est aussi pour « *prévenir les conflits d’intérêt* ». La législation de 2010 a désigné les clubs comme les seuls rémunérateurs des agents sportifs. Un fonctionnement qui accentue la proximité avec les présidents. « *Il y a de plus en plus de connivence. Certains agents travaillent même au service des clubs* », déplore Stanislas Frenkiel. Les petits arrangements entre eux et les présidents ne sont pas rares dans cet univers où les préoccupations économiques devancent fréquemment l’intérêt sportif. « *Nous ne sommes pas sûrs que les agents fassent véritablement leur boulot comme défini par le code du sport* », dénonce Jean-François Brocard, économiste du sport au CDES.

(<http://epjt.fr/wp-content/uploads/2017/01/dessin1.jpg>)

En réalité, les agents sont amenés à défendre la cause d’individus, les footballeurs en l’occurrence, qui ne les payent pas directement. « *Pourquoi soutenir une partie qui ne vous finance pas ?* s’interroge Jean-François Brocard. *Il faut reformuler les missions des agents. Beaucoup d’entre eux débarquent au dernier moment pour apposer leur signature en bas du contrat. Ils engrangent généralement un maximum d’argent. D’autres consacrent tout leur temps à la pépète qu’ils ont dénichée pour gagner peu au bout du compte. Il y a une mauvaise adéquation entre les prestations rendues et la commission empochée.* »

Ces nombreuses dérives pourraient être dénoncées en interne. Mais l’absence d’un « *grand syndicat représentatif* » l’en empêche. Il en existent deux actuellement : l’Union des agents sportifs du football, initié par Stéphane Canard, premier agent français licencié à la Fifa. Et le Syndicat national des agents sportifs, présidé par Bertrand Cauly. « *Ils ne jouent pas assez leurs rôles de valorisation et de défense de la profession, à en croire Stanislas Frenkiel. Les agents à la tête des syndicats ne veulent pas perdre leur temps dans de longues procédures, ni prendre de risques car eux-mêmes ne sont pas irréprouvés. La loi du silence règne.* » Une omerta qui permet aux agents controversés comme Jean-Pierre Bernès, de continuer à exercer malgré les multiples condamnations prononcées à leur encontre.

« Un manque de responsabilisation et d’implication des joueurs »

Agent de joueurs, l'envers du décor ne peut pas être désigné comme les seuls responsables des malversations. « Ils sont souvent en faute, mais il arrive qu'ils soient le bouc-émissaire d'un système qui les dépasse, nuance Stanislas Frenkiel. *Un agent m'a déjà confié qu'un de ses clients l'avait quitté sur un simple SMS.* » Coincés entre les intérêts des joueurs et les clubs, les agents sont parfois les premiers accusés par les clubs. Pourtant, ces dirigeants sportifs sont parfois prêts à tout pour acquérir un joueur. Même si son agent n'est pas licencié. « *Un nombre inimaginable de fausses factures circule. Les clubs dissimulent la note sur le compte de sociétés de restauration, en facturant plusieurs milliers d'euros de petits fours.* »

Du côté des joueurs, la situation n'est pas plus brillante. Les footballeurs n'ont souvent pas connaissance des services proposés par un agent. Les spécificités du club dans lequel ils signent, telles que la qualité et la fiabilité du manager ou du staff médical, sont également négligées. Autant de facteurs qui traduisent « *un vrai manque de responsabilisation et d'implication des joueurs lors des transactions,* d'après Jean-François Brocard. *Ce sont pourtant eux qui ont le plus besoin que cela change...* »

Des titulaires en équipe de France, comme Blaise Matuidi, n'hésitent pas à changer d'agent à chaque fois qu'ils arrivent dans une nouvelle équipe. La raison : maximiser leurs profits. Et les récentes révélations des « Football Leaks » ne font que le confirmer. Cette enquête, œuvre de douze médias européens dont *Mediapart*, a révélé un vaste réseau d'évasion fiscale en s'appuyant sur des documents confidentiels. Des grandes stars du ballon rond sont pointées du doigt, à commencer par Cristiano Ronaldo. Le Portugais, quadruple Ballon d'Or, aurait caché près de 150 millions d'euros de revenus de sponsoring dans des paradis fiscaux depuis 2009. À l'origine de ce montage financier : son agent Jorge Mendes qui dissimulerait, lui aussi, plus de 188 millions d'euros sur des comptes offshore. [su_button style= »flat » background= »#ffffff » color= »#ca1d19" size= »7" radius= »round » icon= »icon: circle » icon_color= »#ca1d19"][/su_button]

<< L'homoparentalité Une aventure ! (<http://epjt.fr/longform/lhomoparentalite/>) Jeunes : bonne pioche pour les sectes (<http://epjt.fr/longform/jeunes-et-sectes/>) >>

(<http://epjt.fr/wp-content/uploads/2017/01/BIOagents.jpg>)